

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES
du 7 novembre 2015
Maison de la Communication à Lausanne – av. Florimont 1**

Sont présents :

Délégués des sections cantonales

Berne	porte-parole : Annika Studer Michela Ghielmetti – Aline Surdez
Fribourg	porte-parole : Emilie Castella Stéphanie Franz – Emilie Boffard – Anne-Claude Müller-Genton
Genève	porte-parole : Elodie Gygli Amandine Claessens – Eleonore Voelin Perez
Jura	porte-parole : Marie-Noëlle Provot Raphaëlle Jobin Cattin – Gabrielle Waelti – Anne Cerf-Raval
Neuchâtel	porte-parole : Anaïs Favre Elisabeth Moser – Sophie Krugel – Gaëlle Woittrin Isabelle Enrico
Valais	porte-parole : Romaine Flückiger Pagliotti Anne-Laure Persoz – Valérie Gianadda
Vaud	porte-parole : Céline Béguin Jean-Luc Nicoulin

Commission des finances : Jean-Luc Nicoulin et Sandrine Bricheux

Commission de déontologie : Solange Waselle – Fabienne Kohler –
Isabelle Enrico

Commission évaluation des structures : Jean-Luc Nicoulin
Sandrine Bricheux – Marie-Claire Thomas

Le Comité Directeur	Laure Rickenmann Catherine Richoz Thomas Petitfrère
---------------------	---

Christiane Blanc	Secrétaire
------------------	------------

Excusée : Michèle Kaufmann-Meyer, un décès étant intervenu dans sa famille proche.

La séance est ouverte à 9h.30, sous la présidence de Laure Rickenmann

Remarque : Les membres représentant les commissions ne peuvent pas voter.

Un dossier est remis à chacun comprenant :

- le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 novembre 2014
- le rapport annuel du comité directeur
- Les comptes 2014 et le rapport de la fiduciaire Fidacor

- Le budget 2016
- le dossier : commission de déontologie avec règlement
- le dossier certification
- dossier LPSAN – professions de la santé
- la planification des formations futures.

Deux scrutatrices sont désignées : Sandrine Bricheux et Eleonore Voelin

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec les modifications ou ajouts suivants :

- au point 4 ajouter
 - b) élection de membres de la commission

Point 8 b) divers :

- Informations concernant les activités du CPLOL
- Accès aux documents figurant sur le site
- Rapports modèles

1. PV du 8 novembre 2014

Pas de remarques, le PV est accepté à l'unanimité

2. Rapport annuel du comité directeur

Des modifications importantes sont intervenues en 2015 dans l'organisation administrative de l'ARLD.

Déménagement : le secrétariat a pris possession de nouveaux locaux situés **place de la Riponne 5 à Lausanne**.

Nouvelle secrétaire : après 40 ans d'activité, Christiane Blanc a été remplacée par **Mme Anna Ciaramella**.

Pour faciliter la transition Christiane Blanc assume les activités liées à la comptabilité jusqu'au bouclage des comptes 2015.

La présidente présente les points du rapport d'activité du comité directeur qui vous a été remis.

3. Modifications des statuts ARLD

Les modifications proposées concernent la terminologie, la mise en page, l'ordre des articles, la numérotation, le déplacement d'articles ou de parties d'articles et l'emploi de majuscules qui ne sont pas spécialement indiquées.

Art. 13 : Fribourg souhaite savoir pourquoi le terme de secret professionnel a été remplacé par confidentialité ?

Suite à la discussion il est décidé de conserver la rédaction proposée, cet article faisant référence aux organes et non à la pratique logopédique. Si une question particulière se pose par rapport à une section une rédaction différente peut être adoptée dans les statuts des sections.

Vote : Acceptez-vous les modifications des statuts telles que présentées ?
- **Oui à l'unanimité**

4. Commission de déontologie

Solange précise ce pour quoi la commission n'est pas mandatée : les conflits avec les employeurs et les relations avec les organismes payeurs. Le règlement :

- A été élaboré en collaboration avec Me Novier
- un dossier un peu « chaud » a été traité, et nous avons pu nous rendre compte de la difficulté à traiter les cas. Des changements ont eu lieu dans la composition de la commission.

VOTE : le règlement est accepté à l'unanimité.

La commission peut être contactée par le biais de l'adresse mail par toute personne souhaitant soumettre une demande.

comdeont@arld.ch

Solange précise que la commission planchera sur la transmission d'informations liées à ses activités.

Election

- **Sandrine Praz Pitteloud** (Valais) a transmis son dossier avec sa lettre de motivation. La commission préavise favorablement. Préavis favorable de la commission.

VOTE : Sandrine Praz Pitteloud est élue à l'unanimité

Nous attendons le dossier de Léo Barblan qui s'est déclaré intéressé lors de l'AG de la section genevoise.

Laure suggère que dès réception du dossier la commission statue sur sa participation, de manière à pouvoir fonctionner déjà à 5 membres et formellement son élection aura lieu à la prochaine AD.

5. Finances

Comptes 2014

Jean-Luc Nicoulin précise que la fiduciaire a relevé que le travail était fait de manière très précise et rigoureuse.

- Au niveau des comptes le résultat est positif, les finances de l'association sont saines.

Rapport des vérificatrices des comptes

Les comptes 2014 ont été vérifiés par la fiduciaire Fidacor.

Une vérification des comptes a d'autre part eu lieu à l'interne, par Patricia Paulus et Elisabeth Moser.

Il n'y a pas de questions.

VOTE : les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité

Election des vérificatrices des comptes 2015 :

Patricia Paulus est arrivée au terme de son mandat.

- Elisabeth Moser et Anne-Laure Persoz vérifieront les comptes 2015
- Suppléante : Sophie Willemin

Budget 2016

Jean-Luc relève que le budget prévoit une perte qui peut être assumée par la fortune de l'ARLD.

La commission déontologie a des besoins nouveaux, la fiduciaire a identifié le problème du paiement des arriérés d'impôts.

Proposition de la commission des finances : en tant que membres de la commission d'évaluation des structures et de la commission des finances Sandrine Bricheux et Jean-Luc Nicoulin ont mis le doigt sur la sous-évaluation de la charge de travail du comité directeur. Ils ont souhaité que la rémunération du comité directeur soit portée à fr. 9'000 par an + les charges sociales (au lieu de 6'000.-)

- La commission des structures portera d'autre part sa réflexion sur la rémunération des comités cantonaux.
 - Il faudra évaluer également dans le futur d'autres postes.
 - Pour la commission de déontologie, une erreur de calcul figure dans le budget. Le bon chiffre est de 13'700 francs.
 - les 10'000 francs attribués au poste site et marketing correspondent à un devis établi par hemmer.ch pour la refonte de notre site.
- La présidente relève que légalement le budget n'a pas à être voté. Mais vu le changement de rémunération du comité directeur, un vote est souhaité.

VOTE : le budget 2016 est accepté à l'unanimité

Affiliation à TS

Remarques : Berne demande plus d'informations régulières sur les relations avec TravailSuisse.

**VOTE : Qui accepte que l'ARLD maintienne son adhésion à TS ?
Accepté à l'unanimité.**

CPLOL

Mary Overton doit être remplacée au sein de la commission formation du CPLOL.

Sandrine Bricheux serait intéressée, mais elle souhaite rencontrer Mary avant de prendre une décision.

Commission pratique professionnelle

Sylvie Moine est d'accord de reconduire son mandat

- elle est réélue à l'unanimité

Laure signale que plusieurs postes seront à repourvoir fin 2016 au sein du comité directeur. Des informations seront données en avril. Il est nécessaire d'y penser dès maintenant.

Jean-Luc précise que la commission « évaluation des structures » va aussi faire des propositions. Peut-être y aura-il de nouvelles propositions de fonctionnement du comité directeur.

Divers

- Activités du CPLOL : quel lieu existe-t-il pour assurer une information sur les activités du CPLOL auparavant données lors des AG ?

- Céline Béguin précise qu'il est difficile d'intégrer une discussion sur ce sujet à la PIC.

Laure est d'avis qu'il serait intéressant qu'en complément aux informations de Michèle les deux membres des commissions transmettent un rapport au comité directeur. Un point serait alors ajouté à l'assemblée des délégués.

Catherine Richoz relève que cela fait partie de la gestion plus large de la communication au sein de l'association, une des préoccupations du comité.

Site internet

Section Fribourg : comment est géré l'accès protégé aux documents de l'ARLD ? Un document a été téléchargé sur le site et rendu obligatoire par une direction, à des fins de contrôle.

- Catherine Richoz précise qu'il s'agit d'un questionnaire qui figure en annexe aux lignes directrices, mis à disposition des membres pour qu'ils puissent l'utiliser s'ils le souhaitent.

Laure relève qu'un courrier a été envoyé à l'institution concernée à ce sujet et ces annexes ont maintenant été supprimées du domaine public. Il faut avoir maintenant une réflexion sur l'accès public des documents et ce qui est réservé aux membres.

Rapports modèles

Laure signale que le comité directeur a mis sur le site des rapports modèles faits dans le canton de Berne avec des suggestions de tests et d'outils qui peuvent être utilisés.

Merci au canton de Berne d'avoir mis cela à disposition.

Questions :

- Le CD envisage-t-il quelque chose dans le sens d'une homogénéisation entre les cantons ?

Une base commune peut par être discutée au niveau de la romandie, mais une discussion au sujet du contenu des rapports appartient plutôt aux sections.

- BE précise que ces rapports modèles ont été établis en collaboration avec le canton et s'ils ont été mis à disposition c'est que Michèle les a eus en tant que membre de la section bernoise.

- Jean-Luc relève que dans le canton de Vaud, selon la région, la même demande peut être acceptée ou refusée.

- Marie-Claire Thomas relève que la demande liée à ces rapports modèles portait plutôt sur une certaine uniformisation de leur structure et non sur leurs contenus.

- Laure est d'avis que cela pourrait être un bon outil au niveau romand.

- Sophie Willemin rappelle que Michèle avait rencontré les loges lectrices et suggère de revoir avec elle ce qui en était ressorti.

Suite à la discussion, les membres du CD souhaitent qu'un groupe de travail soit mis sur pied, chapeauté par le comité directeur.

La séance levée à 11h.10

Christiane Blanc